

## Zoom sur...

### Le nouveau dispositif de Maintien dans l'Emploi des travailleurs handicapés

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015 l'Etat, l'Agefiph et les partenaires sociaux, ont mis en place un nouveau dispositif de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés en région Rhône-Alpes.

#### Quels sont les changements ?

- 3 territoires géographiques ont été définis (01-69, 38-73-74, 42-07-26)
- Une animation territoriale est mise en place sur chacun des territoires avec pour mission d'informer et d'organiser les échanges entre partenaires
- La nouveauté tient dans la mise en place d'un n° régional pour tout besoin d'information et d'orientation concernant une problématique de maintien dans l'emploi : **04 27 465 225**.

Votre Club Entreprises et Handicap reste votre interlocuteur privilégié pour toute information concernant ce nouveau dispositif.

### Le chiffre clef du trimestre

# 89%

C'est le taux de maintien dans l'emploi réalisé par les SAMETH en 2014. Source : chiffres clés juin 2015 publiés par l'AGEFIPH et le FIFHP.

## 3 Questions à...

**Philippe MARTIN,**  
Directeur Département Formation Continue Intra  
et Projets du Groupe IGS à Lyon :



### Question n° 1 : Vous avez mis en place en 2015 avec les Clubs Entreprises et Handicap du MEDEF une formation destinée aux personnes en situation de handicap sur le métier de Gestionnaire de Paie ? Pourquoi avoir ouvert cette formation aux personnes en situation de handicap ?

La vocation du groupe IGS est de délivrer des formations professionnalisantes permettant une insertion durable dans l'emploi. Nous avons d'un côté le métier de gestionnaire de paie, métier aujourd'hui en tension, de nombreuses structures sont en recherche active de professionnels de la paie et de l'autre des personnes, qui suite à divers parcours de vie, souhaitent se réinsérer ou se reconvertir sur un métier porteur. Ce projet est pour nous l'opportunité de mettre en contact des entreprises demandeuses et des futurs collaborateurs motivés à exercer ce métier, et à mobiliser l'énergie nécessaire pour se former et obtenir un titre certifié. De plus ce projet s'inscrit totalement dans les valeurs du Groupe IGS, en permettant à chacun de travailler son employabilité.

### Question n° 2 : Quel bilan intermédiaire tirez-vous aujourd'hui de cette formation en cours de réalisation ?

La formation a débuté en juin 2015 par un mois de « préformation » ayant pour objectif d'une part de faire découvrir le métier de gestionnaire de paie, d'acquies certains fondamentaux et de travailler sur la connaissance de soi et les relations interpersonnelles. Elle a permis de valider l'engagement de chaque apprenant dans le processus de formation et l'adéquation avec son projet professionnel. Depuis septembre nos 14 stagiaires sont en alternance et ce pour une durée d'un an : en effet, l'alternance par le biais d'un contrat de professionnalisation, permet de renforcer l'insertion professionnelle et l'employabilité. Le rythme bien que soutenu, permet à chacun d'appliquer en entreprise ce qui a été vu de façon plus théorique en formation. Le bilan intermédiaire est positif, mettant en avant à la fois une bonne intégration en entreprise de nos apprenants et un bon niveau en formation, permettant ainsi une progression pédagogique au niveau des attentes requises pour l'obtention de notre titre.

### Question n° 3 : Fort de cette expérience, envisagez-vous en 2016 d'ouvrir une deuxième session ou pensez-vous proposer un autre type de formation ?

Depuis 2012, nous avons formé environ 100 personnes en situation de Handicap sur différents métiers de la comptabilité, de la paie et du commerce, avec différents partenaires institutionnels tels que Cap Emploi, l'Agefiph. Nous avons établi une véritable relation de travail en partageant la même finalité celle de l'employabilité et une réelle expertise dans l'accompagnement de ces publics. Nous travaillons avec les Clubs Handicap du Medef en véritable partenariat, et mettons au service du projet l'ensemble de nos réseaux et ce en toute transparence. Nous allons ouvrir le 13 juin 2016 une nouvelle session en contrats de professionnalisation sur le métier de la paie et réfléchissons avec les Clubs sur le choix d'un autre métier en fonction des besoins des bassins d'emploi.



Jean-Paul MAUDUY - crédit photo Céline VAUTEY

Depuis 2009, acteur historique du développement de l'apprentissage, la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Rhône-Alpes avec les CCI territoriales mobilise, avec le soutien de l'AGEFIPH Rhône-Alpes, les entreprises sur le recrutement d'apprentis en situation de handicap. Les chefs d'entreprise élus qui dirigent les CCI savent que le recrutement des compétences nécessaires à la compétitivité de leur entreprise se doit d'intégrer toutes les formes de diversité et que la formation est un levier important pour réussir. C'est pourquoi, une équipe dédiée à cette mission a été mise en place au sein de la CCI de région Rhône-Alpes afin d'informer et d'accompagner les entreprises dans leurs démarches de recrutement d'apprentis. Nos équipes de terrain, en collaboration avec l'ensemble de nos partenaires au premier rang desquels nous trouvons la mission régionale handicap du MEDEF, contribuent à la sécurisation du parcours de la personne handicapée dans son poste. Depuis 2009, ce sont près de 780 personnes handicapées qui ont pu apporter leurs compétences et leurs qualités afin de contribuer au développement des entreprises rhônalpines. L'esprit entrepreneurial, c'est aussi faire de l'entreprise la terre de l'homme dans le respect de toutes les différences.

Jean-Paul MAUDUY  
Président de la CCI de région  
Rhône-Alpes